

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUVRON

Séance du 9 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LELIEVRE, Maire de la Commune
La convocation a été adressée le 2 juin 2023

Présents : Mmes COLLIN Sabrina, LACOUR Sandra, MARIR Annick
Mrs DEPARDIEU Adrien, DUMONT Eddy, LELIEVRE Jean-Luc, LEMAIRE Michaël
et PARANT François

Absents : Mrs DO ROSARIO Cyril et LOUIS Jean-Paul

Procurations : M. DO ROSARIO Cyril à Mme COLLIN Sabrina
M. LOUIS Jean-Paul à M. LELIEVRE Jean-Luc

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme COLLIN Sabrina, nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 17 mai 2023.

2023-19) Institutions et vie politique – (5.3) – Désignations délégués titulaire et suppléants Elections sénatoriales

Vu la circulaire préfectorale du 30 mars 2023 portant désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux.

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de tous les conseillers présents

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection du délégué

Les candidatures sont : M. DUMONT Eddy

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du 24 septembre en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. DUMONT Eddy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

c) élection des suppléants.

Les candidatures sont : - DEPARDIEU Adrien.

- LELIEVRE Jean-Luc.
- LOUIS Jean-Paul

M. le Président rappelle qu'il faut élire 3 suppléants

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DEPARDIEU Adrien..... : 10 voix
- M. LELIEVRE Jean-Luc..... : 10 voix
- M. LOUIS Jean-Paul : 10 voix

Mrs DEPARDIEU Adrien LELIEVRE Jean-Luc et LOUIS Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2023-20) Commande publique – Autres contrats (1.4) - Consultation du public sur l'exploitation du GAEC du Grand Parc

Notre Commune est concernée par cette consultation, comme commune accueillant le site principal du GAEC située dans un rayon de 1 km autour du périmètre des installations du site principal du GAEC.

L'affichage de l'avis d'ouverture de la consultation du public a été effectué le 5 mai 2023 Cet avis est affiché à l'extérieur de votre mairie pour être visible par tous depuis la voie publique et à l'arrêt de bus.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette demande d'enregistrement **avant le 14 juillet 2023**. Le dossier de demande d'enregistrement ICPE du GAEC DU GRAND PARC est consultable et pendant la durée de la consultation via le lien internet suivant :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques2>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Aucun commentaire n'est à mentionner sur le registre de consultation du public

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre projet Syndicat forestier

Vendredi 16 juin à 13h30 à la Mairie de Laneuveville derrière Foug

- Fête des écoles

Vendredi 30 juin à partir de 18h salle Jeanne d'Arc à Lucey puis salle Simonin.

L'association des parents d'élèves « les petits raisins » recherche de l'aide pour la préparation rendez-vous à 14h30 à la salle Simonin

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité le 12 juin 2023.